

Dispositif de Formation

Préparant au diplôme d'Etat d'Infirmier

Institut de formations paramédicales
Institut de formation en Soins Infirmiers

Année 2025

- Du lundi 3 février 2025 au vendredi 30 janvier 2026

Promotion 2024 – 2026 février

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PRÉSENTATION GÉNÉRALE	4
1 - Le statut de l'Institut	4
2 - Les missions	4
3 - L'organisation générale de l'IFPM	4
APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE.....	7
1 - Processus d'apprentissage	7
2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière.....	7
3 - Les modalités pédagogiques.....	8
4 - Présence en cours	9
5 - La Commission d'Attributions des Crédits	9
6 - Les temps forts institutionnels	10
7 - Passage d'année	10
LA FORMATION	11
1 - Les thématiques de la formation infirmière.....	11
2 - Planification des rentrées de septembre et de février	13
3 - Stratégies pédagogiques	15
4 - Les moyens	16
1 - Les intentions pédagogiques	20
2 - Calendrier.....	21
3 - Les Unités d'enseignement semestres 3 et 4	22
4 - Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 3 et 4.....	26
5 - Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2.....	28
CONCLUSION.....	30

INTRODUCTION

Le dispositif de formation, est une déclinaison opérationnelle propre à chaque année de formation du projet pédagogique. Il guide l'action pédagogique et communique notre conception générale de la formation, nos attentes et nos exigences. Le dispositif de formation permet de mettre en lumière la manière dont l'équipe pédagogique met en œuvre le projet de formation, en tenant compte de la législation en vigueur.

Au cours de l'année 2023, l'ensemble de l'équipe pédagogique de l'IFPM a rédigé le projet d'établissement, pour les années 2023 à 2027.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation sont centrés sur l'apprenant, personne engagée dans un processus de réussite en formation mais également dans son futur exercice professionnel. La sécurité, la qualité des soins aux patients et résidents sont les objectifs prioritaires pour tous. Former des nouveaux professionnels a amené l'équipe pédagogique à s'interroger sur le profil des nouveaux professionnels qui intègrent le marché de l'emploi et à adapter les stratégies pédagogiques pour répondre à la demande des employeurs.

Les formations proposées à l'IFPM ont comme objectif principal de professionnaliser le parcours des apprenants. Accompagnés et guidés par les équipes pédagogiques, techniques et administratives, les apprenants construisent progressivement les compétences nécessaires à l'exercice de leur futur métier. L'apprenant au cours de sa formation cheminera vers la professionnalisation en étant en capacité d'analyser les situations de soin, de prendre les décisions dans les limites de ses compétences et responsabilités tout en travaillant parfois seul mais le plus souvent en équipe pluri professionnelle.

Le projet pédagogique, et les dispositifs de formation s'inscrivent également dans les axes du projet d'établissement principalement du projet de soins et de la politique de soins du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS. Cette politique vise à offrir aux usagers des soins de qualité centrés sur les besoins spécifiques des consultants, des patients et des résidents avec leur environnement et une prise en charge complémentaire et coordonnée des spécificités. Elle repose sur :

1/ Une philosophie de soins basée sur des valeurs professionnelles :

- Le respect :
 - Des droits et devoirs des patients
 - Des droits et devoirs du personnel paramédical
- La tolérance
- Le professionnalisme et l'engagement institutionnel
- La rigueur
- Le développement des compétences afin de s'adapter aux évolutions
- L'interdisciplinarité
- Les pratiques de soins partagées
- La solidarité
- La volonté de décloisonner les filières
- L'équité
- La garantie de l'accessibilité aux soins pour tous

2/ Une conception des soins basée sur une éthique, une approche globale de l'homme et de la santé en relation avec son environnement social.

Pour les professionnels de l'IFPM le soin est une attention portée à une personne qui vit une situation singulière dans la perspective de lui venir en aide, de contribuer à son bien-être, à sa santé selon Walter HESBEEN, le soin s'inscrit dans « un souci de l'humain pour l'humanité ».

La politique de soin s'appuie sur la compétence des professionnels. C'est un processus continu qui se base sur un engagement professionnel, qui demande un ensemble de connaissances générales, de savoir-faire opérationnels, et de comportements professionnels structurés, mobilisés et utilisables en fonction des activités à réaliser dans des situations de travail actuelles et futures. La compétence est inséparable de l'action et elle ne peut être réellement appréhendée qu'au travers de l'activité par laquelle elle s'exprime et dont elle permet la réalisation. La compétence est toujours sujette à apprentissage. Elle est évaluable, progressive à travers des degrés de maîtrise et reconnue soit par un diplôme ou un parcours de formation qualifiante soit par la validation des acquis de l'expérience.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1 - Le statut de l'Institut

L'Institut de Formations Paramédicales du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS est un institut public. Il bénéficie de l'expérience des professionnels de santé de multiples secteurs dans le sens des valeurs et des missions du Centre Hospitalier Universitaire d'ORLEANS.

2 - Les missions

L'INSTITUT DE FORMATIONS PARAMÉDICALES (IFPM) a pour **mission** de former des professionnels de santé capables de s'intégrer dans le système de santé :

- En réponse aux besoins et demandes de la population,
- En milieu hospitalier, extrahospitalier et en secteur libéral,
- En tenant compte de la politique nationale de santé et des politiques institutionnelles.

L'Institut garantit à l'étudiant l'acquisition de capacités qui s'inscrivent dans les compétences nécessaires à l'exercice de la profession. Le projet de formation et son dispositif doivent permettre de répondre à cet objectif.

Selon l'Article 2 de l'arrêté du 10 juin 2021 portant sur les dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, les missions des instituts et écoles mentionnés à l'article 1^{er} sont les suivantes :

- 1° La formation initiale des professionnels pour laquelle l'institut ou l'école est autorisé(e) ;
- 2° La formation par la voie de l'alternance, y compris la formation par la voie de l'apprentissage ;
- 3° La formation préparatoire à l'entrée dans les instituts ou écoles de formation ;
- 4° La formation continue des professionnels, incluant la formation d'adaptation à l'emploi ;
- 5° La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

3 - L'organisation générale de l'IFPM

Le directeur des soins de l'institut, assisté de quatre cadres supérieurs de santé coordinateurs pédagogiques, définit les grandes orientations pédagogiques, budgétaires et managériales et en assure la responsabilité. Il coordonne les huit formations diplômantes. Il anime, coordonne, fédère les équipes pédagogique, administrative et technique en les accompagnant de façon dynamique.

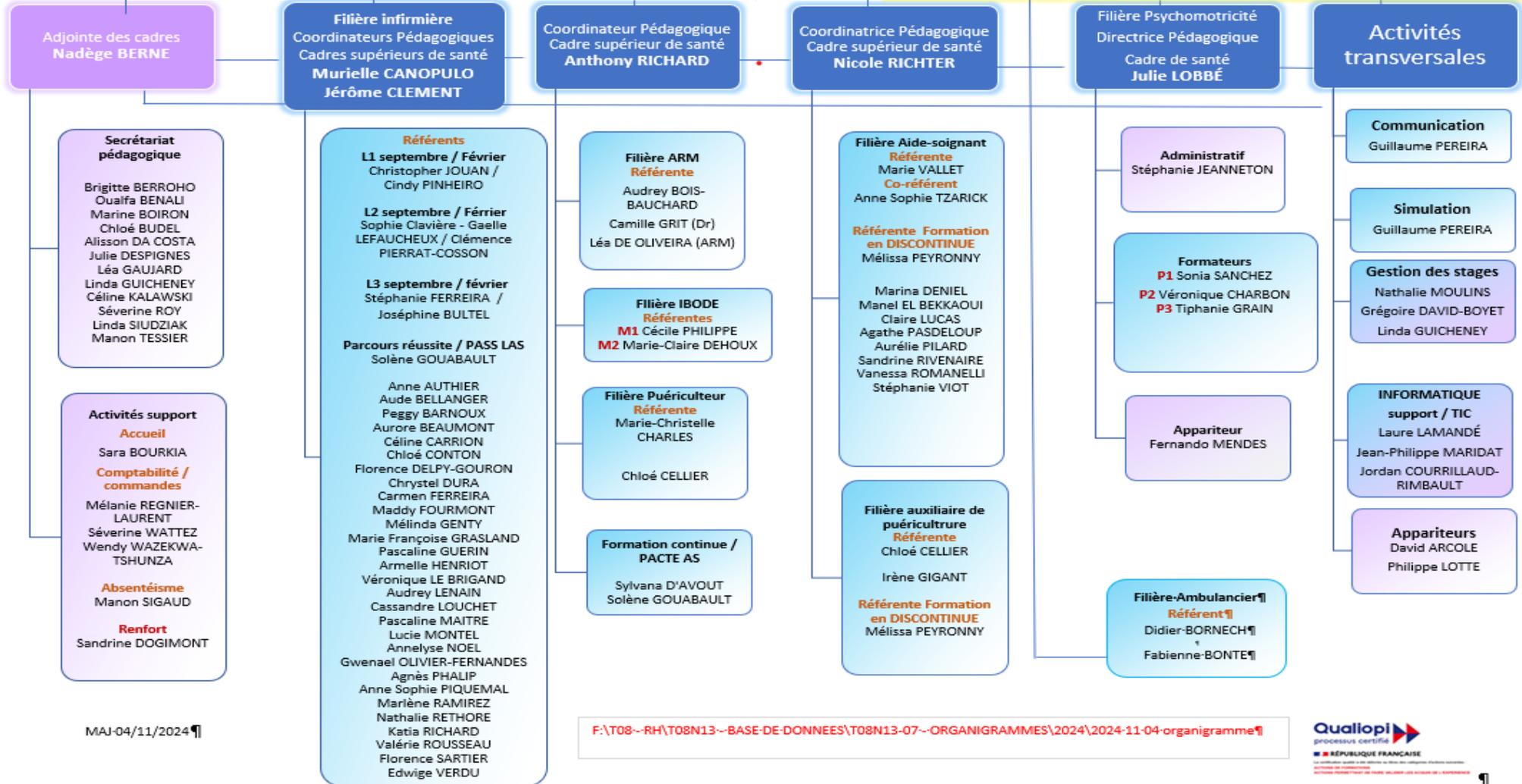
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE composée de professionnels de santé formateurs, est organisée en filière avec des référents de promotion et d'unités d'enseignement ou de modules.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe (formateurs, intervenants extérieurs et personnel de maintenance) en tenant compte du budget et du patrimoine de l'Institut, sa mission administrative, de gestion et participe à l'efficience et au développement du projet de formation.

L'ÉQUIPE TECHNIQUE assure en coordination avec les autres membres de l'équipe, la maintenance, l'hygiène des locaux et du matériel, pour une participation au projet de formation en tenant compte du budget et de l'état du patrimoine.

Dominique-BARTHELEMY
Directrice des soins
Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Référents handicap : S. FERREIRA - G. LEFAUCHEUX - M. VALLET - ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr
Référents prévention VSS : A. BOIS-BAUCHARD - A. NOEL
Référents harcèlement : C. JOUAN - V. ROMANELLI



Dominique-BARTHELEMY
 Directrice des soins
 Coordinatrice des instituts de formations paramédicales

Adjointe des cadres
Nadège BERNE

Secrétariat pédagogique
IDE
 Oualfa BENALLI
 Alisson DA COSTA
 Julie DESPIGNES
 Léa GAUJARD
 Séverine ROY
 Linda SIUDZIAK

Activités support
Accueil
 Sara BOURKIA
Comptabilité / commandes
 Mélanie REGNIER-LAURENT
 Séverine WATTEZ
 Wendy WAZEKWA-TSHUNZA
Absentéisme
 Manon SIGAUD
Renfort
 Sandrine DOGIMONT

Coordinatrice Pédagogique
 Cadre supérieur de santé
Murielle CANOPOLO
Jérôme CLEMENT

Référents
L1 septembre / février
 Christopher JOUAN / Cindy PINHEIRO
L2 septembre / février
 Sophie CLAVIERE - Gaëlle LEFAUCHEUX / Clémence PIERRAT-COSSON
L3 septembre / février
 Stéphanie FERREIRA / Joséphine BULTEL
DGOS / PASS LASS
 Solène GOUABAULT
Autres formateurs
 Anne AUTHIER
 Peggy BARNOUX
 Aurore BEAUMONT
 Aude BELLANGER
 Céline CARRION
 Chloé CONTON
 Florence DELPY-GOURON
 Chrystel DURA-PREVOST
 Carmen FERREIRA
 Maddy FOURMONT
 Mélinda GENTY
 Marie Françoise GRASLAND
 Pascaline GUERIN
 Armelle HENRIOT
 Véronique LE BRIGAND
 Audrey LENAIN
 Cassandra LOUCHET
 Pascaline MAITRE
 Lucie MONTEL
 Annelise NOEL
 Gwenaél OLIVIER-FERNANDES
 Agnès PHALIP
 Anne Sophie PIQUEMAL
 Marlène RAMIREZ
 Nathalie RETHORE
 Katia RICHARD
 Valérie ROUSSEAU
 Florence SARTIER
 Edwige VERDU

Activités transversales

Communication
 Guillaume PEREIRA

Simulation
 Guillaume PEREIRA

Gestion des stages
 Nathalie MOULINS
 Grégoire DAVID-BOYET
 Linda GUICHENEY

Référent TIC
 Jordan COURRILAUD-RIMBAULT

Informatique
 Laure LAMANDE
 Jean-Philippe MARIDAT

Appariteurs
 David ARCOLE
 Philippe LOTTE

Référents-handicap
S.FERREIRA--G.LEFAUCHEUX--M.VALLET
ifpmreferent.handicap@ifpm45.fr
Référents-prévention-VSS
A.BOIS-BAUCHARD--A.NOEL
Référents-harcèlement
C.JOUAN--V.ROMANELLI

APPROCHE PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION INFIRMIERE

1 - Processus d'apprentissage

Le référentiel de formation, défini dans l'annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles. Les compétences infirmières s'acquièrent de façon progressive en lien avec les unités d'enseignement (UE) et la confrontation aux situations professionnelles en stage.

Pour accompagner la formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur une trilogie :

Comprendre, agir, transférer

- **Comprendre** : l'étudiant acquiert les savoirs, savoir-faire et savoir-être nécessaires à la compréhension des situations,
- **Agir** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
- **Transférer** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transposer ses acquis dans des situations nouvelles.

2 - Les finalités de la formation avec les dix compétences infirmière

Durant ces trois années de formation, l'équipe pédagogique s'appuie sur le référentiel de formation.

Ce référentiel a pour objet de professionnaliser le parcours de l'étudiant, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et savoir-faire, attitudes et comportements.

Le métier d'infirmier se décline en 10 compétences, définies dans un référentiel de compétences (annexe III de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier) et à acquérir par les étudiants en 6 semestres de formation :

- **Compétence 1** : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier.
- **Compétence 2** : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers.
- **Compétence 3** : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens.
- **Compétence 4** : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique.
- **Compétence 5** : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs.
- **Compétence 6** : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins.
- **Compétence 7** : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle.
- **Compétence 8** : Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- **Compétence 9** : Organiser et coordonner les interventions soignantes.
- **Compétence 10** : Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

L'étudiant est amené à **devenir un praticien autonome, responsable et réflexif**, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluri professionnelle.

3 - Les modalités pédagogiques

L'équipe pédagogique met en œuvre différentes stratégies pédagogiques pour permettre l'apprentissage par l'alternance.

Les différents cours se déclinent ainsi :

- **En cours magistraux (CM)**

Le contenu est plutôt « théorique » et s'effectue en grand groupe. Ils sont tous indispensables pour tendre vers la professionnalisation. Néanmoins certains seront à présence obligatoire et intitulés cours magistral obligatoire (**CMO**).

- **En travaux dirigés (TD)**

Ce sont des temps d'enseignement à présence obligatoire en groupe de 10 à 25 étudiants à l'Institut de Formations Paramédicales d'Orléans. L'objectif du travail dirigé est davantage orienté vers un approfondissement, un échange constructif, un partage d'expérience souvent basé sur des situations concrètes.

- **En travaux personnels guidés (TPG et TPG Obligatoires)**

Ce sont des temps de travail où les étudiants effectuent par eux-mêmes certaines recherches ou études (exposé écrit, projet...). Un temps d'accompagnement est systématiquement organisé avec les formateurs et ce afin de pouvoir mener individuellement ou en groupe le TPG. Certains temps de travail seront obligatoirement réalisés au sein de l'IFPM. Ils seront identifiés sur le planning **TPGO**.

- **En e-Learning**

Ce sont des temps de travail obligatoires inscrits sur le planning de semaine ou à planifier par l'étudiant lui-même sur son temps de travail personnel et réalisés au moyen d'un outil numérique.

- **En ateliers cliniques**

Ce sont des enseignements obligatoires réalisés en petits groupes. Ils permettent d'appréhender différentes connaissances théoriques, techniques et relationnelles par la mise en œuvre de soins en situations simulées pour faciliter la construction de compétences.

- **En simulation clinique**

Ce sont des temps de formation obligatoires réalisés à l'Institut de formation qui permettent aux étudiants de se confronter à des situations cliniques apprenantes et de travailler en lien avec les outils quotidiens de la pratique infirmière (transmissions...) grâce aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Ces stratégies pédagogiques sont mises en œuvre par l'équipe de l'IFPM et par des intervenants extérieurs. Elles s'organisent par compétences au nombre de dix et se développent sous forme d'unités d'enseignement (UE).

- **En suivi pédagogique**

C'est un processus d'accompagnement individuel ou collectif, mené par un cadre de santé formateur.

- **Le tutorat**

Un tutorat est mis en place avec les apprenants de l'année supérieure.

- **Le mentorat**

Les apprenants bénéficieront de la mise en place d'un mentor professionnel de santé lors de la première année.

▪ **Soutien base mathématiques**

En complément des enseignements dispensés, autour des techniques de soins et des calculs de doses et de débits, un dispositif d'accompagnement et de remise à niveau, des bases mathématiques nécessaires et adaptées à l'exercice de la profession infirmière, sera proposé. Des ateliers, accessibles en présentiel ou à distance, sur volontariat, seront organisés sur des temps annoncés à l'avance et sur des créneaux variés pour contenter tous les étudiants intéressés. Les thématiques abordées seront élaborées avec les participants. Le dispositif sera animé et coordonné par Monsieur CLEMENT.

4 - Présence en cours

La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire (confère règlement intérieur). Certains enseignements en cours magistraux peuvent l'être également, en fonction du projet pédagogique de l'institut. Les cours magistraux ne sont pas tous à présence obligatoires, mais votre présence y est vivement recommandée. Elle facilite l'acquisition des connaissances et des liens entre les divers apports, ceci pour pouvoir formaliser une prise en charge globale de la personne soignée. Votre présence permet de vous inscrire dans une démarche de réussite. L'écoute attentive d'un cours constitue la première étape de l'apprentissage.

L'étudiant inscrit en formation doit signifier sa présence grâce à l'apposition de sa signature à chaque début de temps de formation. Cet émargement se fera sur les documents institutionnels. Chaque étudiant engage sa responsabilité individuelle dans cet acte. Chaque étudiant des promotions sera amené en cours d'année à participer à l'organisation de l'émargement en collaboration avec les formateurs référents de la promotion.

5 - La Commission d'Attributions des Crédits

Selon l'article 34 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié sus-cité*

Les crédits de formation sont attribués par une **Commission d'Attribution des Crédits (CAC)**. Elle est mise en place dans les instituts de formation en soins infirmiers, sous la responsabilité du directeur de l'institut, qui la préside.

Elle est composée de 3 formateurs, d'un ou plusieurs représentants de l'enseignement universitaire, et d'un ou plusieurs représentants des tuteurs de stage.

Les dates de la CAC pour l'année 2025 :

- **Pour le semestre 3 et les sessions 3 du semestre 1 :**
 - CAC le mercredi 9 juillet 2025 à 14 h 00
 - Affichage CAC le jeudi 10 juillet 2025 à 14 h 00
- **Pour les sessions 3 du semestre 2 :**
 - CAC le mercredi 10 décembre 2025 à 14 h 00
 - Affichage CAC le vendredi 12 décembre 2026 à 10 h 00
- **Pour le semestre 4 :**
 - CAC le mardi 13 janvier 2026 à 09 h 00
 - Affichage CAC le mercredi 14 janvier 2026 à 10 h 00
- **Pour les sessions 2 des semestres 3 et 4 et les sessions 4 des semestres 1 et 2 :**
 - CAC le mardi 27 janvier 2026 à 9 h 00
 - Affichage CAC le mercredi 28 janvier 2026 à 10 h 00

6 – Les temps forts institutionnels

- **La section de vie étudiante** émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut. Elle se réunira le **18 mars 2025 à 9h**, les représentants des étudiants assistent à cette instance, ils échangent sur des points identifiés par les étudiants qu'ils représentent. La date de la 2^{ème} réunion de l'année sera communiquée ultérieurement.
- Chaque année, un samedi, **l'IFPM organise une journée portes ouvertes** dans les locaux avenue Diderot à Orléans, les professionnels de l'IFPM et les étudiants participent activement. Toujours dans le cadre de la compétence 10, les étudiants participent également au forum de l'orientation, qui se tient toujours en janvier sur 3 jours consécutifs ; jeudi, vendredi, samedi.
Les dates de 2026 pour ces 2 manifestations ne sont pas encore fixées.
- Les étudiants sont sollicités pour participer à des exercices NOVI (simulation prise en charge nombreuses victimes, prévue le 26 mars 2025), à des manifestations de dépistage diabète en collaboration avec le CCAS d'Orléans et l'association Le Lion's Club (prévue le samedi 26 avril 2025).
- Les étudiants participeront au retour d'expérience des stages à l'étranger des étudiants de 3^{ème} année le 7 avril 2025.

7 - Passage d'année

Passage de deuxième en troisième année

Selon l'article 26 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier*

Le passage de deuxième année en troisième année s'effectue par la validation des semestres 1, 2, 3 et 4 ou par la validation des semestres 1 et 2 et de 48 crédits sur 60 répartis sur les semestres 3 et 4.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères et qui ont **obtenu entre 90 et 107 crédits au cours des semestres 1, 2, 3 et 4 sont admis à redoubler**. Ils peuvent suivre quelques unités d'enseignement de l'année supérieure après avis de la commission d'attribution des crédits définie à l'article 34.

Les étudiants qui n'ont pas obtenu 90 crédits sur les semestres 1, 2, 3 et 4 peuvent être autorisés à redoubler par le directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants. Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé, notamment les articles 38 et 39.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondants aux stages effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informée.

Selon l'article 27 de *l'arrêté du 31 Juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier* :

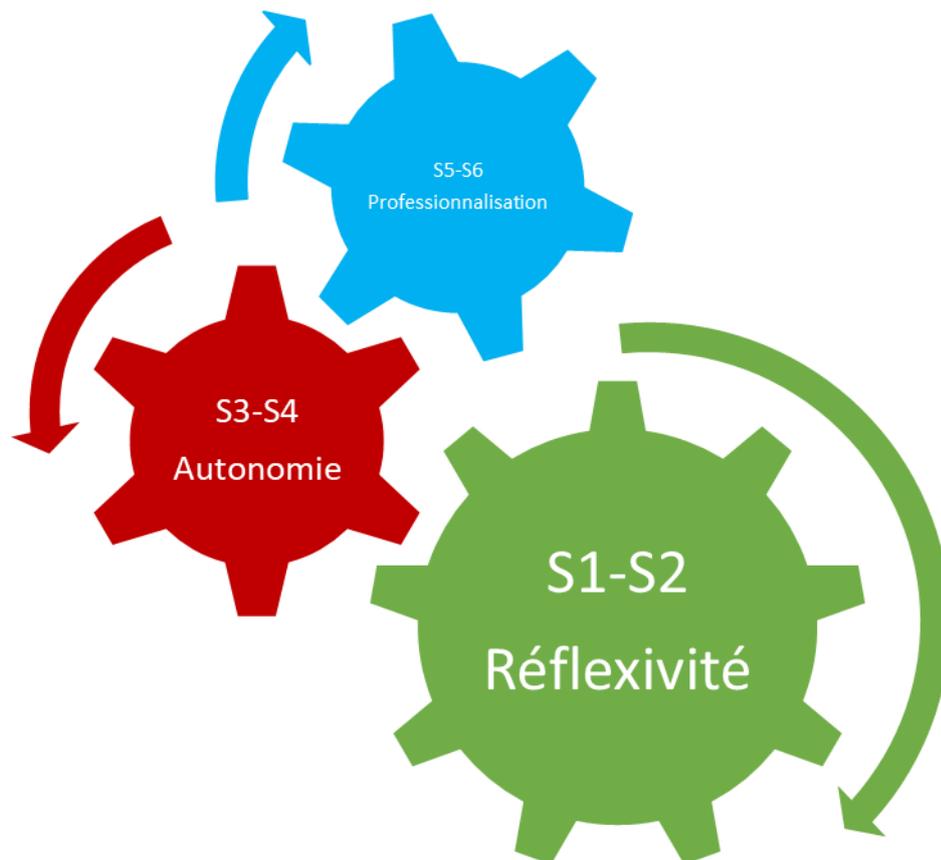
Les étudiants admis en année supérieure, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale d'une année sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de leur année de formation.

LA FORMATION

1 - Les thématiques de la formation infirmière

Durant les trois années de formation l'équipe s'inscrit dans une continuité pédagogique pour favoriser la construction identitaire et le développement de compétences chez l'étudiant en soins infirmiers.

Pour atteindre ces objectifs trois thématiques vont se combiner au cours des trois années de formation représentées par la modélisation ci-dessous.



La première année de formation s'appuie sur la thématique de :

La réflexivité

La posture réflexive permet aux étudiants en soins infirmiers de comprendre le lien entre les connaissances et les actions mises en œuvre pour construire les éléments de compétences.

La deuxième année de formation s'appuie sur la thématique de :

L'autonomie

Afin que l'étudiant développe des capacités d'adaptation dans des situations professionnelles complexes en mobilisant les différents savoirs.

Enfin **la troisième année** de formation s'appuie sur la thématique de :

La professionnalisation

Afin que l'étudiant devienne un professionnel infirmier compétent réflexif autonome et responsable.

2 - Planification des rentrées de septembre et de février

	2025																					
ES11 Sept 2024-juillet 2027	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27
	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6
	SEMESTRE 2= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																					
	S1	S2	S3	S4	C1	C2	C3	C4	C5	V	V	S5	S6	S7	S8	S9	S10	C6	C7	C8	C9	C10
ES12 Sept 2023-juillet 2026	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27
	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6
	SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																					
	C1	C2	C3	C4	S1	S2	S3	S4	SESA	C5	V	V	C6	C7	C8	C9	C10	S6	S7	S8	S9	S10
	2025																					
	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27
ES13 Sept 2022-juillet 2025	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6
	SEMESTRE 6= 15 semaines de stage+5 semaines de cours																					
	S1	S2	S3	S4	S5	C1	C2	C3	C4	C5	V	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	V
	2025																					
ES1 1 Fév 2025-déc 2027	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27
	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6
	SEMESTRE 1= 5 semaines de stage+15 semaines de cours																					
	C1	C2	C3	C4	C5	S1	C6	C7	C8	S2	S3	S4	S5	V	C9	C10	C11	C12	C13	C14	C15	V
	2025																					
	S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49
	7/7	14/7	21/7	28/7	4/8	11/8	18/8	25/8	1/9	8/9	15/9	22/9	29/9	6/10	13/10	20/10	27/10	3/11	10/11	17/11	24/11	1/12
	SEMESTRE 2= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																					
	V	C1	C2	C3	S1	S2	S3	S4	S5	C4	C5	C6	C7	C8	C9	V	S1	S2	S3	S4	S5	C10
	2026																					
	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5														
	8/12	15/12	22/12	29/12	5/1	12/1	19/1	26/1														
	V	V	V	V	V	V	V	V														

2025																						
ES11/ESI 2 Fév 2024-dec 26	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27
	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6
SEMESTRE 3= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																						
V	C1	C2	C3	C4	S1	S2	S3	S4	S5	V	SESA	SESA	S1	S2	S3	S4	S5	C7	C8	C9	C10	
2025																						
S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35															
7/7	14/7	21/7	28/7	4/8	11/8	18/8	25/8															
V	V	V	V	V	V	V	V															
SEMESTRE 4= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																						
2025																	2026					
S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	S50	S51	S52	S1	S2	S3	S4	S5	
1/9	8/9	15/9	22/9	29/9	6/10	13/10	20/10	27/10	3/11	10/11	17/11	24/11	1/12	8/12	15/12	22/12	29/12	5/1	12/1	19/1	26/1	
C1	S1	S2	S3	S4	SESA	SESA	C2	C3	C4	C5	S1	S2	S3	S4	C6	V	V	C7	C8	C9	C10	
2025																						
ES12/ESI3 Fév 2023-dec 2025	S6	S7	S8	S9	S10	S11	S12	S13	S14	S15	S16	S17	S18	S19	S20	S21	S22	S23	S24	S25	S26	S27
	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6
SEMESTRE 5= 10 semaines de stage+10 semaines de cours																						
C1	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	S9	S10	C2	C3	V	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10	V	
2025																						
S28	S29	S30	S31	S32	S33	S34	S35	S36	S37	S38	S39	S40	S41	S42	S43	S44	S45	S46	S47	S48	S49	
7/7	14/7	21/7	28/7	4/8	11/8	18/8	25/8	1/9	8/9	15/9	22/9	29/9	6/10	13/10	20/10	27/10	3/11	10/11	17/11	24/11	1/12	
SEMESTRE 6= 15 semaines de stage+5 semaines de cours																						
V	C1	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	V	C2	C3	C4	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7	S8	C5	

3 - Stratégies pédagogiques

▪ L'Analyse de Pratique Professionnelle (APP)

Elle est définie par Patrick ROBO, formateur consultant en analyse de pratiques professionnelles, en accompagnement professionnel et en pédagogies nouvelles, auteur de « Savoir analyser sa pratique professionnelle, juin 2006 », comme « un outil de travail qui permet « d'analyser » (à présent) pour comprendre (du passé) afin de discerner pour décider, puis agir (dans l'avenir) » et, qui vise la professionnalisation par la construction des compétences. La personne qui décrit la situation est en jeu dans la situation vécue (acteur)

▪ Groupe d'Entraînement à l'Analyse de Situation Educative (GEASE)

Marguerite ALTET, Professeure de Sciences de l'Education à l'université de Nantes, autrice d'ouvrages sur la professionnalisation par la démarche réflexive explique que « l'analyse de pratique est une démarche groupale : analyse par un stagiaire de son propre vécu singulier, effectivement mis en œuvre devant et avec un groupe de pairs, ou parfois en relation duelle avec un formateur.

▪ Le Suivi Pédagogique

C'est un processus **d'accompagnement obligatoire** individuel ou collectif, mené par un formateur. Cet accompagnement permet à l'étudiant de :

- Exprimer son vécu lors de situations d'apprentissage en milieu professionnel et/ou à l'Institut de formations paramédicales,
- Prendre du recul, de la distance. Ce temps constitue une opportunité pour apprendre à réfléchir sur les pratiques professionnelles mises en œuvre en situation réelle de travail,
- Mettre en lien la théorie avec les expériences professionnelles,
- Susciter la réflexion,
- Décontextualiser la situation et de la recontextualiser,
- Faire le bilan sur le niveau d'acquisition et les difficultés rencontrées afin de mettre en place des stratégies qui permettront de les surmonter.
- Faire le point sur sa situation d'apprenant, ses difficultés ou facilités personnelles,
- Identifier une personne ressource sur l'IFPM
- Contractualiser son organisation pédagogique de l'année.

Ces temps d'échanges, entre l'étudiant, ses pairs et le formateur, favorisent la construction par l'étudiant de son projet professionnel.

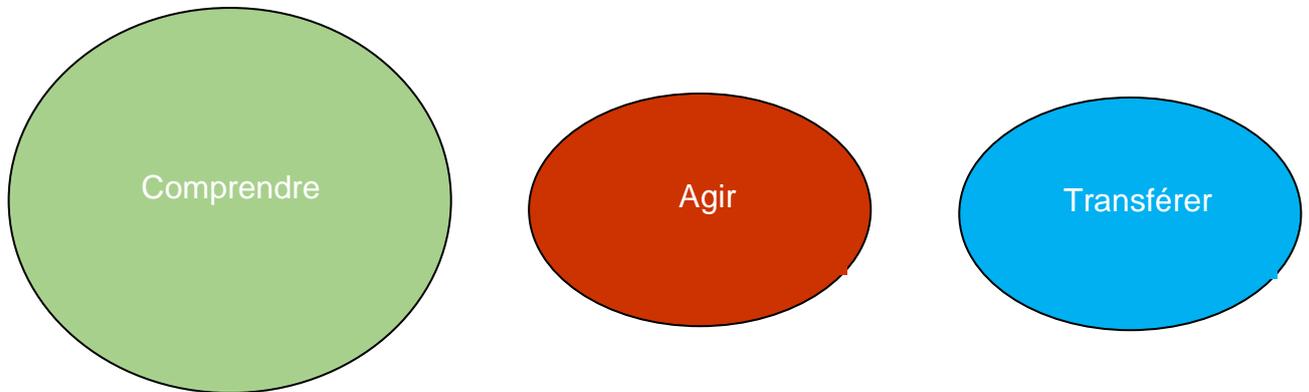
Les temps d'échanges individuels sont systématiquement tracés dans le dossier de l'étudiant.

▪ La préparation et l'exploitation de stage

Le stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation. Ces deux activités seront menées par des formateurs et/ou des tuteurs pour ce qui concerne les préparations, et par les formateurs en groupe de suivi pédagogique pour ce qui concerne les exploitations. Ces temps individuels et/ou collectifs permettent d'aider l'étudiant à formaliser son parcours d'apprentissage.

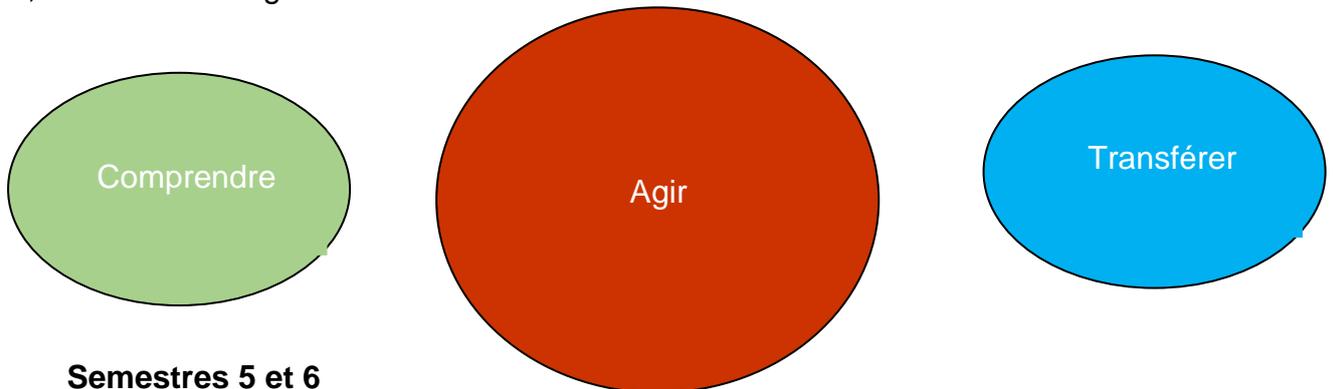
4 - Les moyens **Semestres 1 et 2**

La part du processus comprendre est plus importante au décours des semestres 1 et 2.



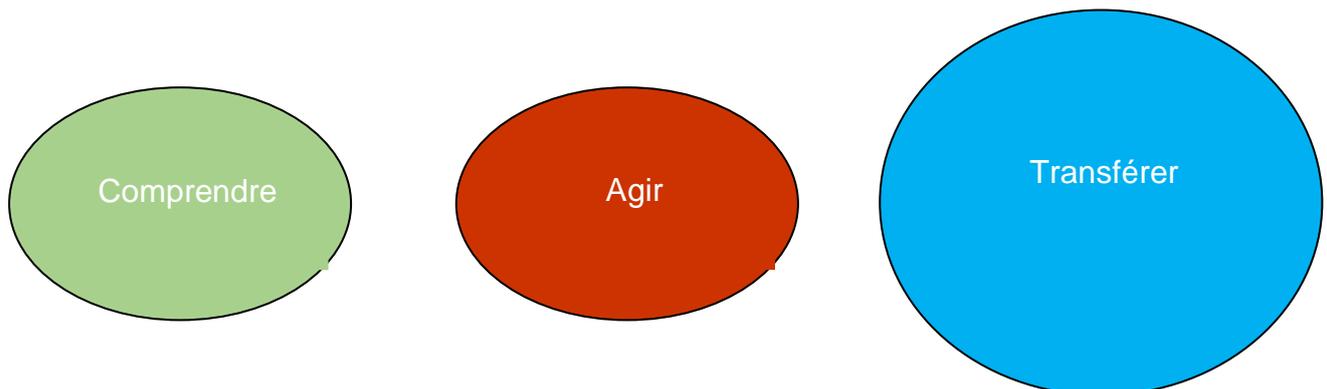
Semestres 3 et 4

Au cours des semestres 3 et 4, l'étudiant mobilise les savoirs, savoir-faire, savoir-être, afin de savoir agir en situation de soins.



Semestres 5 et 6

Aux semestres 5 et 6, l'étudiant utilise l'ensemble de ses connaissances (théoriques, gestuelles, comportementales.) pour agir dans des situations nouvelles. La part de la transférabilité est plus importante en troisième année. Cette capacité à transférer démontre la compétence et signe la capacité à être autonome.



LES FINALITES DE LA FORMATION

« Tendre vers son autonomie professionnelle »

La première année a permis l'engagement de l'étudiant dans la formation professionnelle en soins infirmiers de façon active et à part entière pour en être aujourd'hui acteur et à chaque fois que possible auteur.

L'étudiant a identifié individuellement les méthodes de travail qui lui permettent un apprentissage optimal ainsi que les ressources et aides qu'il peut mobiliser, au sein du groupe de suivi pédagogique et de la promotion.

A l'issue de sa première année de formation, l'étudiant a confirmé son projet professionnel.

A l'occasion de cette rentrée en deuxième année, la promotion 2024-2026, intègre dix étudiants aides-soignants en formation professionnelle continue et trois étudiants LAS qui ont réuni toutes les conditions d'accès.

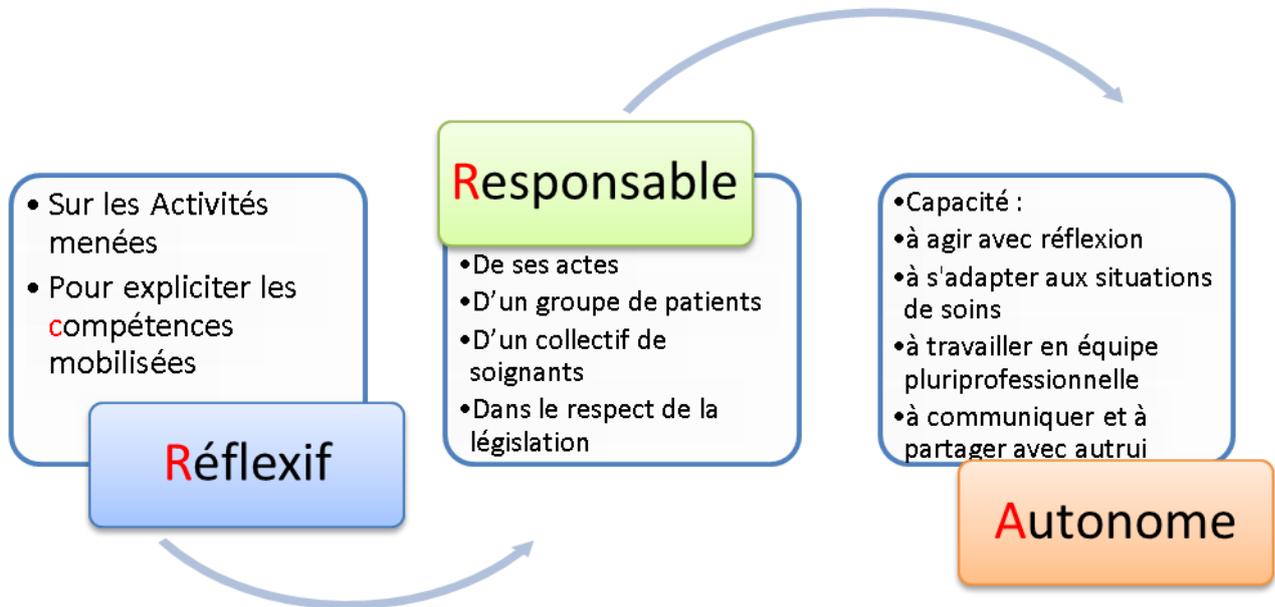
Cette deuxième année s'inscrit dans la continuité de la formation. L'acquisition des compétences permet de répondre au besoin de santé des personnes dans le cadre de la pluri professionnalité.

Il s'agira donc de développer l'**autonomie** de l'apprenant, de l'amener à construire ses savoirs et à se les approprier pour l'exercice futur.

L'autonomie repose sur la capacité de l'étudiant à développer ses capacités d'adaptation à travers des situations professionnelles complexes en utilisant les différents savoirs, ses valeurs professionnelles et personnelles, ainsi que les règles et les lois.

A travers l'acquisition de la responsabilité de ses actes et de son positionnement professionnel l'apprenant devient autonome.

L'autonomie se construit : c'est le résultat d'un processus d'évolution



Être autonome, c'est être capable d'agir et d'interagir avec les autres dans le cadre de règles, lois et valeurs professionnelles. L'autonomie permet la mise en action de son apprentissage ainsi que le développement de ses capacités d'analyse critique, d'autoévaluation et de réajustement.

Durant les semestres 3 et 4,

L'étudiant sera amené à interagir avec les autres dans le respect et la tolérance. La collaboration sera favorisée lors d'activités pédagogiques en groupes restreints selon les activités (UE 1.2 S3, 3.2 3.3 5.3 S3, 4.3 S4). Les groupes seront constitués de façon aléatoire afin d'optimiser les ressources de chacun dans un but de partage, de négociation et de cohésion.

Pour permettre à l'étudiant de **tendre vers une autonomie professionnelle**, l'équipe de formateurs mettra en place des stratégies pédagogiques durant lesquelles l'étudiant pourra développer ses capacités réflexives mais également adopter une posture participative comme dans :

- Les situations traitées en GEASE (méthode d'analyse de pratique) en groupe restreint pour apprendre de sa pratique et progresser,
- Les temps d'exploitation de stage pour mettre à distance les situations vécues et échanger sur son expérience afin de comprendre et apprendre.

Lors des suivis pédagogiques, l'étudiant sera amené à analyser sa pratique professionnelle (APP) tant à l'écrit qu'à l'oral en identifiant et en mobilisant les concepts pertinents au regard des situations professionnelles afin de progresser dans l'acquisition de ses compétences.

Le formateur de suivi pédagogique accompagnera l'étudiant dans cette activité.

Au retour de chaque stage, l'étudiant pourra également analyser sa pratique lors des temps d'exploitation de stage. Il s'agit alors de mettre à distance l'expérience rencontrée.

L'alternance de la formation institut-stage contribue à la construction de l'autonomie tant dans l'apprentissage que dans le développement personnel.

L'autonomisation est un processus d'adaptation dynamique, d'ajustement aux normes du milieu professionnel qui prendra sens dans l'action auprès des personnes soignées. En stage, confronté à des situations concrètes, l'étudiant, encadré par des professionnels de santé, poursuivra son apprentissage des actes et activités dédiés à la fonction tout en poursuivant son analyse critique des situations et de ses pratiques. Il parviendra alors à se positionner en tant que futur infirmier autonome au sein des équipes pluridisciplinaires.

L'émergence de son identité professionnelle :

L'étudiant, dans son quotidien professionnel à l'institut et en stage, s'appuiera sur le référentiel de compétences, le règlement intérieur de l'IFPM, les codes du travail et de la santé publique. Ainsi, l'étudiant, par ses attitudes, comportements et actes démontrera son appropriation de la déontologie et de l'éthique infirmières.

1 - Les intentions pédagogiques

L'étudiant analysera des situations cliniques plus complexes et mettra en œuvre le raisonnement clinique afin d'individualiser les projets de soin des personnes soignées.

L'apprenant mettra la pluri professionnalité en exergue au sein du projet de soins. Il identifiera les champs de compétences de chaque professionnel. Une stratégie simulation sera organisée dans le cadre de ce thème afin de consolider les apprentissages.

En stage, l'étudiant mettra en œuvre des soins infirmiers auprès d'un groupe de 4 à 6 patients en tenant compte des critères de qualité du soin. Il réinvestira alors ses connaissances en actions auprès des personnes soignées. Ce lien entre la théorie et la pratique lui permettra d'élaborer les éléments des différentes compétences infirmières. L'utilisation d'un vocabulaire professionnel adapté favorisera l'acquisition d'une posture professionnelle pertinente.

L'étudiant renforcera les activités cliniques au travers des simulations procédurales et des travaux de groupe sur des situations cliniques.

Il développera ses capacités techniques et relationnelles en atelier clinique et en stage à travers des actions à visée diagnostique et thérapeutique conformes aux bonnes pratiques telles que :

- L'administration de thérapeutiques avec l'utilisation de pousse-seringue électrique et pompe volumétrique,
- La pose de sondes urinaire et naso-gastrique,
- L'aspiration trachéale,
- La transfusion sanguine
- Les soins infirmiers en neurologie
- Les soins infirmiers relationnels
- Les plaies chroniques
- Les soins infirmiers en situation d'urgence (infarctus du myocarde, accident vasculaire cérébral, fausse route, ...)

L'apprenant sera accompagné par des professionnels infirmiers de terrain sur l'ensemble des activités cliniques citées ci-dessus.

L'étudiant abordera de nouvelles activités professionnelles telles que la démarche de santé publique, la démarche éthique, la formation des professionnels et des stagiaires ainsi que la démarche de recherche en soins infirmiers.

Le Service Sanitaire (ou SeSa) constitue le pilier de la formation en Prévention et Promotion de La Santé des étudiants en santé.

Les objectifs pédagogiques sont les suivants :

- Initier les étudiants aux enjeux et principes de la prévention primaire et de la promotion de la santé
- Renforcer l'autonomie et la professionnalisation des étudiants dans le cadre d'une pédagogie par projet
- Renforcer l'esprit collaboratif des étudiants en santé en conduisant des actions en interprofessionnalité
- Sensibiliser les étudiants aux inégalités sociales et territoriales de santé

Il permettra, au sein d'un groupe restreint d'analyser les besoins en santé d'une population et d'identifier le rôle des différents professionnels dans la prise en charge de la santé des citoyens. L'interprofessionnalité sera menée avec les étudiants en psychomotricité.

La démarche de recherche en soins infirmiers sera abordée à travers une analyse critique d'un document. Celle-ci préparera l'étudiant au Travail d'Initiation à la Recherche (TIR) qu'il débutera à la fin du semestre 4.

2 - Calendrier

La deuxième année de formation se déroule du lundi 3 février 2025 au vendredi 30 janvier 2026.

La session 2 des unités d'enseignement du semestre 3 (session de rattrapage) sera organisée à compter du 15 juillet 2025.

La session 2 des unités d'enseignement du semestre 4 (session de rattrapage) sera organisée à compter du 15 janvier 2026.

Semestre 3 :

Il se déroule du 3 février 2025 au 31 août 2025

- 10 semaines de cours
- 10 semaines de stages
- 2 semaines de vacances : du 3 février 2025 au 9 février 2025 et du 11 avril 2025 après les cours au 21 avril 2025.
- 8 semaines de vacances sur la période estivale : du 4 juillet 2025 après les cours au 31 août 2025

Semestre 4 :

Il se déroule du 1^{er} septembre 2025 au 30 janvier 2026

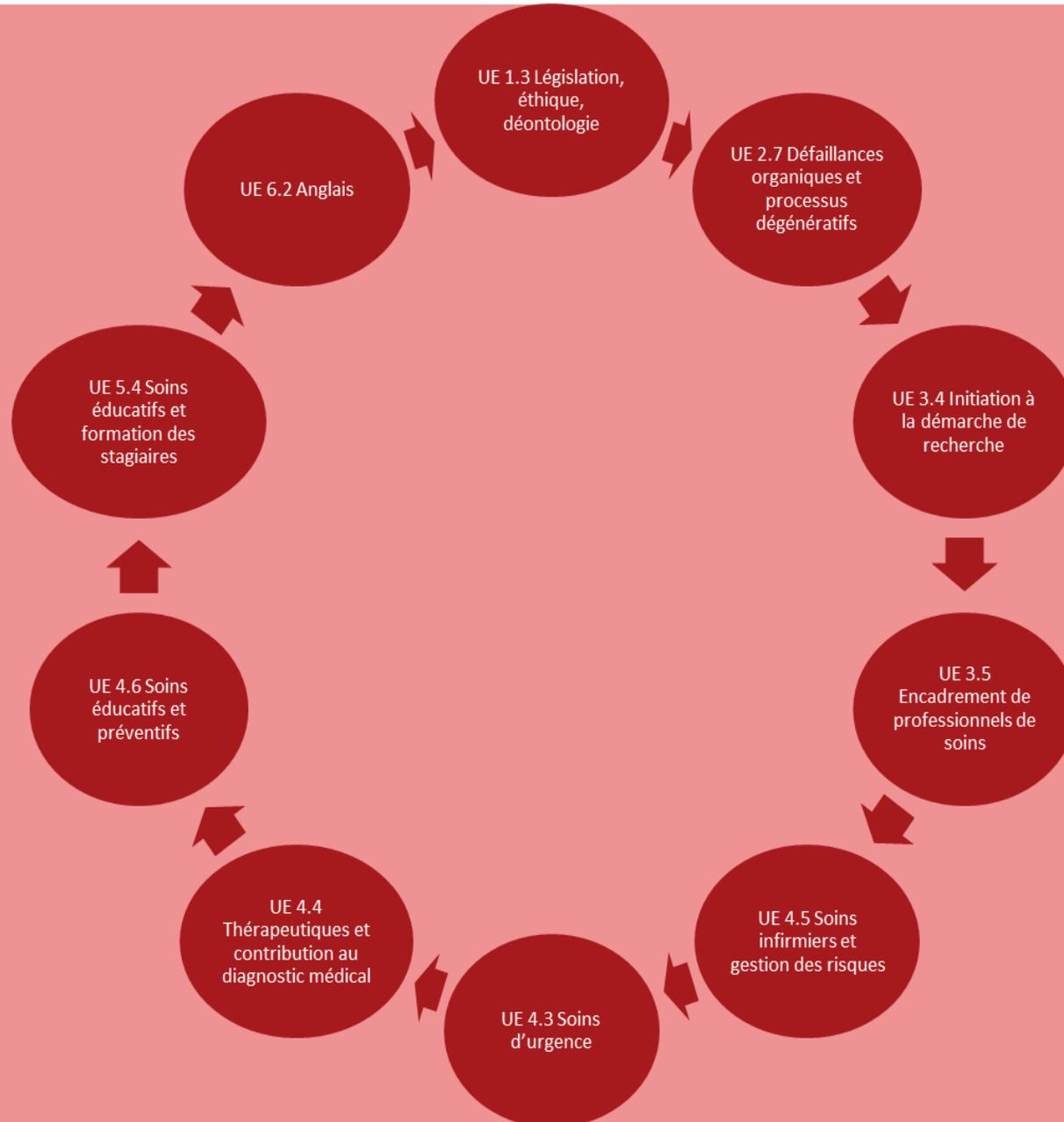
- 10 semaines de cours
- 10 semaines de stages dont 2 semaines SeSa
- 2 semaines de vacances : du 19 décembre 2025 après les cours au 4 janvier 2026.

3 - Les Unités d'enseignement semestres 3 et 4

Semestre 3



Semestre 4



Les formateurs intervenants lors du semestre 3 :

Compétences	Unités d'Enseignements	Formateurs référents
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers	UE 3.2 : Projet de soins infirmiers	P. BARNOUX A. BELLANGER K. RICHARD
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.5 : Processus inflammatoires et infectieux	A. PHALIP C. PIERRAT COSSON
	UE 2.8 : Processus obstructifs	A. BELLANGER K. RICHARD
	UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutique	A. PHALIP K. RICHARD
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	UE 1.2 : Santé publique et économie de la santé	P. BARNOUX C. PIERRAT COSSON Support : tous les Formateurs de la 2 ^e année
	UE 4.6 Soins éducatifs et préventifs	P. BARNOUX C. PIERRAT COSSON
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 4.2 : Soins relationnels	P. BARNOUX A. BELLANGER A. PHALIP
Compétence 9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes	UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	P. BARNOUX A. BELLANGER K. RICHARD
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 5.3 Communication et conduite de projet	P. BARNOUX A. BELLANGER K. RICHARD
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques Unité transversale	UE 6.2 : Anglais	C. PIERRAT COSSON

Les formateurs intervenants lors du semestre 4 :

Compétences	Unités d'Enseignements	Formateurs référents
Compétence 10 : Informier et former des professionnels et des personnes en formation	UE 3.5 Encadrement des professionnels de soin	A. BELLANGER K.RICHARD
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.7 : Défaillances organiques et processus dégénératifs	A. BELLANGER A. PHALIP
	UE 4.3 : Soins d'urgence	A. PHALIP C. PIERRAT COSSON
	UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	A. BELLANGER K. RICHARD
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	UE 4.6 : Soins éducatifs et préventifs	P. BARNOUX C. PIERRAT COSSON Support : tous les Formateurs de la 2 ^e année
Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	P. BARNOUX K. RICHARD
	UE 1.3 : Législation, éthique, déontologie	A. PHALIP C.PIERRAT COSSON
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	UE 3.4: Initiation à la démarche de recherche	P. BARNOUX K. RICHARD
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs Compétence 10 : Informier et former des professionnels et des personnes en formation	UE 5.4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	P. BARNOUX A. BELLANGER A. PHALIP
Compétences transversales	UE 6.2 : Anglais	C. PIERRAT COSSON

4 - Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 3 et 4

EVALUATIONS DU SEMESTRE 3				
UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES EVALUATION	DATES SESSION 1	DATES SESSION 2
UE 1.2 Santé publique et économie de la santé	3	Document écrit en groupe restreint de 4 à 6 étudiants en temps non limité : étude de population avec identification des besoins de santé	Restitution de l'écrit par le référent du groupe le 14 mai 2025 entre 9h et 17h	Restitution de l'écrit par le référent du groupe le 21 juillet 2025 entre 9h et 10h
UE 2.5. S3 : Processus inflammatoires et infectieux	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 23 juin 2025 14h Durée 1 h	Le 15 juillet 2025 11h30 Durée 1 h
UE 2.8. S3 : Processus obstructifs	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 23 juin 2025 8h30 Durée 1 h	Le 15 juillet 2025 14h Durée 1 h
UE 2.11. S3 : Pharmacologie et thérapeutiques	1	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 23 juin 2025 10h30 Durée 1 h 15	Le 15 juillet 2025 16h Durée 1 h 15
UE 3.2. S3 : Projet de soins infirmiers Se compense avec l'UE 3.3	1	Travail de groupe : Elaboration écrite sur table en temps limité d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation	Le 12 juin 2025 8h30 Durée 1 h	Le 17 juillet 2025 8h30 Durée 1 h
UE 3.3. S3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité Se compense avec l'UE 3.2	1	Travail de groupe : Elaboration écrite sur table en temps limité des interventions interdisciplinaires au regard d'une planification de soins dans le cadre d'un projet de soins	Le 12 juin 2025 9h30 Durée 1 h	Le 17 juillet 2025 9h30 Durée 1 h
UE 4.2. S3 : Soins relationnels Se compense avec l'UE 4.6	2	Evaluation orale d'une mise en situation d'entretien relationnel	Evaluation Les 26 et 27 juin 2025 (voir affichage) Durée 20 minutes	Evaluation Le 16 juillet 2025 (voir affichage) Durée 20 minutes
UE 4.6. S3 : Soins éducatifs et préventifs Se compense avec l'UE 4.2	2	Travail écrit individuel sur table en temps limité d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts	Le 20 juin 2025 8h30 Durée 2 h	Le 15 juillet 2025 8h30 Durée 2 h
UE 5.3. S3 : Communication et conduite de projet	4	Travail de groupe : Elaboration écrite sur table en temps limité d'un projet de soins et présentation orale individuelle des éléments de négociation.	Le 12 juin 2025 10h30 Durée 2h Les 12,13 juin 2025 (voir affichage) Durée 20 minutes	Le 17 juillet 2025 10h30 Durée 2h Les 17 juillet 2025 (voir affichage) Durée 20 minutes
UE 6.2 : Anglais	2	Evaluation individuelle écrite en temps limité de connaissances du vocabulaire professionnel courant : QCM	Le 20 juin 2025 de 14h à 15h Evaluation via la plateforme Mischool Durée 1 h Le 20 juin 2025 arrêt des compteurs 23h59	Le 18 juillet 2025 de 14h à 15h Evaluation via la plateforme Mischool Durée 1 h Le 18 juillet 2025 arrêt des compteurs 23h59

EVALUATIONS DU SEMESTRE 4

UNITES D'ENSEIGNEMENT	ECTS	MODALITES EVALUATION	Dates Session 1	Dates Session 2
UE 1.3. S4 : Législation, Ethique, Déontologie	3	Travail de groupe : Elaboration écrite en temps limité d'une analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique	Le 15 décembre 2025 9h Dépôt du sujet sur Célène Durée 3 h Restitution du travail sur Célène 12h30 heure butoir	Le 16 janvier 2026 9h Dépôt du sujet sur Célène Durée 3 h Restitution du travail sur Célène 12h30 heure butoir
UE 2.7. S4 : Défaillances organiques et Processus dégénératifs	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 18 décembre 2025 11h Durée 1 h	Le 15 janvier 2026 14h Durée 1 h
UE 3.4. S4 : Initiation à la démarche de recherche. Se compense avec l'UE 3.5	2	Travail de groupe : Elaboration écrite en temps limité d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article ou d'un poster issu d'un travail de recherche	Le 12 novembre 2025 8h30 Dépôt du sujet sur Célène Durée 4 h Restitution du travail sur Célène 13h heure butoir	Le 15 janvier 2026 8h30 Dépôt du sujet sur Célène Durée 4 h Restitution du travail sur Célène 13h heure butoir
UE 3.5 S4 : Encadrement de professionnels de soins. Se compense avec l'UE 3.4	2	Travail écrit individuel sur table en temps limité d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs	Le 15 décembre 2025 14h30 Durée 2 h	Le 16 janvier 2026 14h30 Durée 2 h
UE 4.3. S4 : Soins d'urgence Se compense avec l'UE 4.5	1	Travail de groupe : Présentation orale d'une analyse situation de soins d'urgence	Les 13 et 14 novembre 2025 (voir affichage) Durée : 15 min	Le 19 janvier 2026 (voir affichage) Durée : 15 min
UE 4.4. S4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical.	2	Pose de transfusion sanguine en situation simulée.	Les 13 et 14 novembre 2025 (voir affichage) Durée : 30 min	Le 19 janvier 2026 (voir affichage) Durée : 30 min
UE 4.5. S4 : Soins infirmiers et gestion des risques Se compense avec l'UE 4.3	1	Travail écrit individuel sur table en temps limité d'une analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident	Le 18 décembre 2025 8h30 Durée 1h15	Le 15 janvier 2026 16h Durée 1h15
UE 4.6. S4 : Soins éducatifs et préventifs	2	Travail de groupe : Action éducative collective, auprès d'un public dans la continuité de l'UE 1.2 S3	Les 10, 13 et 15 octobre 2025 (voir affichage) Durée 1 h	Le 19 janvier 2026 14h Durée : 1 h
UE 5.4 S4 : Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires.	4	Travail de groupe : Elaboration écrite en temps limité d'analyse de l'action d'éducation réalisée au sein de l'UE 4.6 S4.	Le 17 octobre 2025 8h30 Durée 4 h En distanciel Restitution du travail le 17 octobre 2025 de 14h à 15h par tous les membres du groupe	Le 20 janvier 2026 8h30 Durée 4 h En distanciel Restitution du travail le 20 janvier 2026 de 14h à 15h par tous les membres du groupe
UE 6.2 S4 : Anglais	1	Traduction écrite individuelle en temps non limité en français d'un article professionnel	Le 18 décembre 2025 14h Via la plateforme Mischool Durée 1 h Le 18 décembre 2025 arrêt des compteurs à 23h59	Le 16 janvier 2026 17h30 Via la plateforme Mischool Durée 1 h Le 16 janvier 2026 arrêt des compteurs à 23h59

ⓘ L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

5 - Le dispositif d'évaluation et de validation des semestres 1 et 2

Pour les étudiants concernés par des rattrapages

EVALUATION DU SEMESTRE 1 (2025-2027)

Unités d'Enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation	Dates session 1	Dates session 2
UE 1.1 Psychologie, sociologie, anthropologie	3	Travail écrit individuel sur table en temps limité à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur	Le 06 juin 2025 Appel à 08h30 Durée 2h	Le 28 aout 2025 Appel à 08h30 Durée 2h
UE 1.3 Législation, éthique, déontologie	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans l'utilisation des notions	Le 06 juin 2025 Appel à 11h45 Durée 1h	Le 28 aout 2025 Appel à 11h45 Durée 1h
UE 2.1 Biologie fondamentale	1	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 28 mai 2025 Appel à 11h45 Durée 1h	Le 27 aout 2025 Appel à 13h30 Durée 1h
UE 2.2 Cycles de la vie et grandes fonctions	3	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 10 juin 2025 Appel à 08h30 Durée 1h30	Le 27 aout 2025 Appel à 15h30 Durée 1h30
UE 2.4 Processus traumatiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances et la justesse dans la compréhension des mécanismes physiopathologiques	Le 5 juin 2025 Appel à 10h45 Durée 1h	Le 27 aout 2025 Appel à 10h45 Durée 1h
UE 2.10 Infectiologie, hygiène	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage	Rendu du document d'évaluation le 12 mai 2025 à 14h en présentiel	Rendu du document d'évaluation le 05 septembre 2025 à 09h en présentiel
UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances et la compréhension des mécanismes	Le 05 juin 2025 Appel à 08h30 Durée 1h15	Le 27 aout 2025 Appel à 08h30 Durée 1h15
UE 3.1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit sur table en temps limité d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 26 mai 2025 sur table en groupe restreint Appel à 13h Durée 4h	Le 3 septembre 2025 sur table en groupe restreint Appel à 8h30 Durée 4h
UE 4.1 Soins de confort et de bien être	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur, etc.	Le 28 mai 2025 Appel à 08h15 Durée 2h	Le 28 aout Appel à 14h Durée 2h
UE 5.1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens	2	Travail écrit sur table en temps limité d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint	Le 26 mai 2025 sur table en groupe restreint Appel à 13h Durée 4h	Le 3 septembre 2025 sur table en groupe restreint Appel à 8h30 Durée 4h
UE 6.1 Méthodes de travail	2	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte Travail en groupe	Distribution du sujet le 28 mars 2025 sur CELENE de 09h à 10h Travail en groupe le 28 mars. Durée 3h Retour document le 4 avril 2025 à 09h en groupe et en présentiel	Distribution du sujet le 29 aout 2025 sur CELENE de 09h à 10h Travail en groupe le 29 août. Durée 3h Retour document le 5 septembre 2025 à 09h en groupe et en présentiel
UE 6.2 Anglais	2	Réalisation des exercices et des quizz, temps de travail sur la plateforme, Participation active en e-Learning	Arrêt des compteurs Le 6 Juin 2025 à 23h59	Arrêt des compteurs Le 26/08/2025 à 23h59

EVALUATION DU SEMESTRE 2 (2025-2027)

Unités d'Enseignement	ECTS	Modalités d'évaluation	Dates session 1	Dates session 2
UE 1.1 : Psychologie, sociologie, anthropologie	2	Travail écrit individuel sur table d'analyse de situation avec mobilisation des concepts. Distanciel	Le 08 Octobre 2025 Dépôt du sujet à 14h30 Durée 2h En distanciel sur la plateforme CELENE	Le 17 décembre 2025 Dépôt du sujet à 14h30 Durée 2h En distanciel sur la plateforme CELENE
UE 1.2.: Santé publique et économie de la santé	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 08 Octobre 2025 Appel à 8h30 Durée 1h	Le 17 décembre 2025 Appel à 8h30 Durée 1h
UE 2.3 : Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 13 Octobre 2025 Appel à 13h30 Durée 1h	Le 18 décembre 2025 Appel à 13h30 Durée 1h
UE 2.6 : Processus psychopathologiques	2	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 13 Octobre 2025 Appel à 16h Durée 1h	Le 18 décembre 2024 Appel à 15h30 Durée 1h
UE 3.1 : Raisonnement et démarche clinique infirmière	2	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique	Retour du document Le 24 Septembre 2025 Appel à 9h	Retour du document Le 18 Décembre 2025 Appel à 11h
UE 3.2. : Projet de soins infirmiers	1	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.	Retour du document Le 24 Septembre 2025 Appel à 9h	Retour du document Le 18 Décembre 2025 Appel à 11h
UE 5.2. : Evaluation d'une situation clinique	2	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique	Retour du document Le 24 Septembre 2025 à 09h. Evaluation orale Les 15 et 16 octobre 2025 (voir affichage)	Retour du document Le 18 décembre 2025 à 11h Evaluation orale Le 22 décembre 2025 (Voir affichage)
UE 4.2 : Soins relationnels	1	Travail écrit avec argumentation orale de la réflexion avec utilisation des concepts.	Retour du document écrit Le 2 octobre 2025 Retour sur la validation du thème le 25/09 Argumentation orale Les 9 et 10 octobre 2025 (En Visio, voir ordre de passage)	Evaluation orale le 16 décembre 2025 (en Visio, voir ordre de passage)
UE 4.3 : Soins d'urgence	1	AFGSU délivrée en fin de formation	Novembre 2025 (Voir affichage)	
UE 4.4. : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	2	Calculs de doses appliqués en situation simulée	Les 1 et 2 décembre 2025 (Voir affichage)	Le 19 décembre 2025 (Voir affichage)
UE 4.5 : Soins infirmiers et gestion des risques	1	Evaluation écrite individuelle sur table en temps limité portant sur l'exactitude des connaissances	Le 08 Octobre 2025 Appel à 11h Durée 1h	Le 17 Décembre 2025 Appel à 11h Durée 1h
UE 6.2 : Anglais	2	Réalisation des exercices et des quizz, temps de travail sur la plateforme, Participation active en e-Learning	Arrêt des compteurs 30 Octobre 2025 à 23h59	Arrêt des compteurs le 22 Décembre à 23h59

① L'ensemble des dates des évaluations des différents semestres peut être modifié en fonction de l'activité pédagogique et institutionnelle

CONCLUSION

Ce document a pour objectif de présenter l'institut de formation paramédical, l'organisation de la formation infirmière.

Ce dispositif de formation fait référence à la législation, au règlement intérieur, et aux projets et orientations pédagogiques de l'IFPM. Il sera une référence tout au long de la formation.

- Ce projet permettra :
 - De construire et développer les compétences à travers l'acquisition de savoirs, et savoir-faire, attitudes et comportements professionnels,
 - De mettre en œuvre des soins de qualité et répondre aux besoins de santé de la population.

L'équipe pédagogique accompagnera l'étudiant dans la compréhension et l'appropriation de ce dispositif. L'étudiant aura à se positionner comme acteur responsable, autonome, impliqué dans la formation.